



Mairie
De
MAURUPT LE MONTAIS
51340

ARRETE DU MAIRE

Portant Tableau d'Avancement de Grade

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Techniques Territoriaux,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 26 février 2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau d'avancement au grade de Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade Actuel	Promovable à partir de
1- SAVARY David	Adjoint Technique Territorial	01 juillet 2019

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Maurupt le Montois le 13 mai 2019,
Le Maire
M. GILLET

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le 14 Mai 2019

Signature de l'agent :

